

|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEPARTEMENT DU JURA<br>Arrondissement de LONS - LE - SAUNIER.<br>Canton d'ORGELET.<br><b><u>Mairie de SARROGNA</u></b>                                                                                                                          | Extrait du registre des délibérations<br>du<br>Conseil municipal de SARROGNA.<br><b><u>Séance du 24 Février 2014</u></b>                                                                                                                                                       |
| Nombre de conseillers en exercice : 10<br>Nombre de conseillers présents : 8<br>Nombre de conseillers votants : 9<br>Absents : 1<br>Excusés : 1                                                                                                 | L'an deux mil quatorze, le 24 février à vingt heures tren<br>le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement<br>convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,<br>dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence<br>de M. CARRON Jean, Maire en exercice. |
| <u>Présents</u> : Mesdames GAY-RAVIER et<br>LEVEQUE.<br>Messieurs BOUQUEROD, CARRON, DALOZ,<br>DEJONGHE, HUMBERT, JOUSEAU et PROST.<br><u>Excusés</u> : Mme BOURGEOIS (procuration donnée<br>à Monsieur CARRON).<br><u>Absents</u> : G. JOUSEAU | Date de la convocation du conseil municipal : 14/02/201<br>Date d'affichage : 28/02/2014<br><br>Secrétaire de séance : Michèle Lévêque                                                                                                                                         |

### **1 – 2014 : Objet : Contrat d'emprunt du Fonds Forestier National**

Monsieur le Maire rappelle une délibération en date du 15 avril 1977 par laquelle le conseil municipal de Sarroгна sollicitait l'aide du « Fonds Forestier National » sous forme de prêt en travaux pour poursuivre la transformation de la forêt communale entreprise dès 1965.

Le contrat souscrit représente un solde actuel de 134 208.04 €. Une circulaire du 24 mai 2011 définit les modalités de remboursement anticipé et de résiliation des prêts en travaux du FFN.

Suite au bilan technique établi conjointement avec les services de l'ONF et après concertation avec la COFOR (communes forestières), la créance liée à notre commune a été réévaluée à 44 626.12 €.

Conformément à la circulaire citée, le remboursement anticipé de la créance permet de bénéficier d'un abattement complémentaire. Ainsi si la commune s'acquitte dès à présent du solde de cette créance, son montant est ramené à **17 850.45 €** et dès enregistrement du paiement par les services des finances publiques, un arrêté de clôture de la dette sera transmis à la commune de Sarroгна.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Autorise Mr le Maire à accepter la proposition de la direction départementale des territoires afin de remboursement par anticipation le prêt FFN pour le solde restant dû de **17 850.45 €**.

### **2 – 2014 Objet : Casse sur la conduite d'eau potable : montant des dommages à payer**

Mr le Maire rappelle au le conseil municipal que Mr RICHEMOND de l'EARL DES PETITS PRES en travaillant avec une pelleuse dans une propriété qu'il loue à couper la canalisation d'eau potable. La mairie n'avait pas été informée de ces travaux, aucune DICT n'avait été déposée. Par conséquent c'est donc à Mr RICHEMOND de supporter le montant des réparations liées à ce dommage.

Mr le Maire propose de fixer le montant de ces dommages de la façon suivante :

30 m3 d'eau à 0.95 € = 28.50 €

Montant des réparations = 445.22 €

Heures de travail du fontainier : 3 heures à 40.00 € = 120.00 €

**Montant total des dommages à recouvrer : 593.72 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à procéder au recouvrement de la somme de **593.72 €** auprès de l'EARL DES PETITS PRES.

### **3-2014 Objet : Présentation du compte administratif 2013 (Commune et service de l'eau)**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Philippe PROST délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mr CARRON Jean en qualité de Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| <u>LIBELLE</u>                                             | <u>– FONCTIONNEMENT</u>               |                              | <u>– INVESTISSEMENTS</u>       |                                    | <u>– ENSEMBLE</u>              |                              |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
|                                                            | Dépense<br>s ou<br><br>Déficit<br>(3) | Recettes ou<br>Excédents (3) | Dépense<br>s ou Déficit<br>(3) | Recettes<br>ou<br>Excédents<br>(3) | Dépense<br>s ou Déficit<br>(3) | Recettes ou<br>Excédents (3) |
| Résultats reportés<br>Opérations de<br>l'exercice          | 90 172.28                             | 128 932.26<br>164 652.36     | 25 716.27                      | 5 981.38<br>5 066.88               | 115 888.55                     | 134 913.64<br>169 719.24     |
| <b>TOTAUX</b><br>Résultats de clôture<br>Restes à réaliser | 90 172.28                             | 293 584.62<br>203 412.34     | 25 716.27<br>14 668.01         | 11 048.26<br>5                     | 115 888.5<br>5                 | 304 632.88<br>188 744.33     |
| <b>TOTAUX<br/>CUMULES</b>                                  |                                       |                              |                                |                                    |                                | <b>188 744.33</b>            |
| <b>RESULTATS<br/>DEFINITIFS</b>                            |                                       |                              |                                |                                    |                                | 188 744.00                   |

#### **COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

|                                                   |           |                     |                                  |                |                                  |                      |
|---------------------------------------------------|-----------|---------------------|----------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------------|
| Résultats reportés<br>Opérations de<br>l'exercice | 51 310.19 | 905.75<br>41 820.39 | 114 204.8<br>0<br>291 750.9<br>0 | 482 800.5<br>5 | 114 204.8<br>0<br>343 061.0<br>9 | 905.75<br>524 620.94 |
| <b>TOTAUX</b>                                     | 51 310.19 | 42 726.14           | 405 955.7<br>0                   | 482 800.5<br>5 | 457 265.8<br>9                   | 525 526.69           |
| Résultats de clôture<br>Restes à réaliser         | 8 584.05  |                     |                                  | 76 844.85      |                                  | <b>68 260.80</b>     |
| <b>TOTAUX<br/>CUMULES</b>                         |           |                     |                                  |                |                                  | <b>257 004.80</b>    |
| <b>RESULTATS<br/>DEFINITIFS</b>                   |           |                     |                                  |                |                                  | <b>257 004.80</b>    |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### **4 et 5 -2014 Objet : Approbation du compte de gestion du comptable (commune et service de l'eau)**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6-2014 Objet : affectation du résultat de l'exercice 2013 (Commune)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 128 932.26 euros

**que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 74 480.08 euros**

**alors l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de 203 412.34 euros**

**Après en avoir délibéré,** le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **en réserve** au compte 1068 : 14 668.01 euros

- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 188 744.33 euros

#### **7-2014 Objet : affectation du résultat de l'exercice 2013 (Service de l'eau et assainissement)**

**Monsieur le Maire expose au conseil municipal**

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 115 110.55 euros

**que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont - 9 489.80 euros**

**alors l'exercice 2013 a généré un déficit de fonctionnement de - 8 584.05 euros**

**Après en avoir délibéré,** le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **en réserve** au compte 1068 : 0.00 euros
- et le solde disponible est reporté en investissement au compte R001 : 76 844.85 € euros

#### **8 – 2014 Objet : vote du budget communal 2014 :**

Le Maire présente le projet de budget et commente les inscriptions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 7 voix pour et 2 abstentions le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- section fonctionnement : 533 689.11 €
- section investissement : 348 705.60 €

Le budget détaillé est consultable en mairie.

#### **9 – 2014 Objet : vote du budget du service des eaux 2014 :**

Le Maire présente le projet de budget et commente les inscriptions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 7 voix pour et 2 abstentions le Budget Primitif du service des eaux 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- section d'exploitation : 128 130.00 €
- section investissement : 230 850.85 €

Le budget détaillé est consultable en mairie.

#### **10-2014 Objet : Détermination des cadences d'amortissement – Service assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de l'assainissement fait l'objet d'une comptabilité spécifique suivie dans un budget annexe.

L'instruction comptable M49, applicable aux services d'eau et d'assainissement impose que les biens inscrits à l'actif et que les subventions ayant servi à les financer soient amortis annuellement.

Il convient donc de déterminer les cadences d'amortissement pour ces éléments.

Le conseil municipal décide de fixer les cadences d'amortissement suivantes :

Réseau d'assainissement : 50 ans

Installations traitement eau potable : 40 ans

Subventions unité d'ultrafiltration : 40 ans (selon la même durée que les biens auxquelles elles se rapportent)

#### **11 – 2014 Objet : Proposition de changement d'échelon de la secrétaire de mairie**

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 22 août 2012 décidant de reclasser la secrétaire de Mairie à l'échelon 5 du grade d'Adjoint Administratif

Vu l'avenant au contrat portant reclassement au grade Adjoint administratif de 1<sup>ière</sup> classe échelon 3 en date du 21 novembre 2005 suite à la réforme de la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du Maire en date du 21 février 2014 suite au décret du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C.

Considérant que Madame TONNAIRE Nathalie remplit les conditions pour accéder à l'échelon supérieur de l'échelle IV Catégorie C.

Décide de reclasser Madame TONNAIRE Nathalie, secrétaire de Mairie non titulaire, à l'échelon 6 du grade d'Adjoint administratif de 1<sup>ière</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Elections Municipales : permanences au bureau de vote les 23 et 30 mars.**

|                       |                                      |
|-----------------------|--------------------------------------|
| <b><u>8h/10h</u></b>  | Jean CARRON , Marlène BOURGEOIS      |
| <b><u>10h/12h</u></b> | Jacques HUMBERT, Jean François DALOZ |
| <b><u>12/14h</u></b>  | Philippe PROST, Laurence GAY-RAVIER  |
| <b><u>14h/16h</u></b> | Michèle LEVEQUE, Claude DEJONGHE     |
| <b><u>16h/18h</u></b> | Marc BOUQUEROD, Gilbert JOUSEAU      |

**Recensement de la population**

Le recensement s'est bien déroulé et nous remercions la population pour le bon accueil qui a été réservé à l'agent recenseur, Mme Karine PROST. La commune compte 224 habitants, 100 résidences principales, 51 secondaires et 10 vacantes

Pour extrait et certification conforme

Le Maire

J.CARRON